



DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
BORDÈRES sur l'ÉCHEZ

REGISTRE DES ARRÊTÉS TEMPORAIRE DU MAIRE

N°2020/08/07/061

Le Maire de BORDÈRES sur l'ÉCHEZ

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

VU la demande formulée par mail le 07 juillet 2020, par Madame COLLETTE Coralie;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux **de réparation de conduite FT, sur la Voie Communale 35 rue de l'Arbizon**, effectués par l'entreprise **ETE RESEAUX – 19 avenue de Bagnères – 65190 TOURNAY**, il y a lieu de régler la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter **du 13 juillet 2020 et jusqu'au 31 juillet 2020**, la circulation **sur la Voie Communale 35 rue de l'Arbizon, sur le territoire de la commune de Bordères sur l'Echez** sera basculée manuellement sur la chaussée opposée pendant toute la **durée des travaux**, pour permettre le déroulement des travaux **de réparation de conduite FT**.

ARTICLE 2 La mise en place et la maintenance de la signalisation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise **ETE RESEAUX**.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier et en mairie de BORDÈRES sur l'ÉCHEZ.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif PAU dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la commune de BORDÈRES sur l'ÉCHEZ, la Police Municipale de la commune de BORDÈRES sur l'ÉCHEZ, Monsieur le Commissaire de Police de TARBES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORDÈRES sur l'ÉCHEZ,

Le 08 juillet 2020

Copie sera adressée à :

Symat,
Sapeurs Pompiers Volontaires,
DDIS,
Police,
Kéolis TLP,
Agence des routes